

BLA BLA



Ça va bien aller!



Parution 22 mai 2020

Mesdames/ Messieurs

Veillez prendre note que pour alléger notre tâche, dorénavant seules les grandes lignes du procès-verbal seront inscrites dans le journal le BLA-BLA.

Le procès-verbal est inscrit sur le site de la municipalité : www.saints-martyrs-canadiens.ca prenez note que lors de la transcription il est possible que des erreurs se produisent. Le journal n'est pas un document officiel.

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue réellement et virtuellement à la salle du Conseil municipal., le lundi 6 avril 2020 à compter de 13 :00hre.

LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

Le conseil de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens siège en séance ordinaire ce 6 avril 2020 à huis- clos et par voie de téléconférence.

Sont présents soit à huis-clos dans la salle du conseil ou par téléconférence

Monsieur André Henri, maire présent sur place
M. Michel Prince, conseiller présent sur place
Mme Christine Marchand, conseillère participe par téléconférence
M. Laurent Garneau, conseiller présent sur place
M. Claude Caron, conseiller participe par téléconférence
M. Jonatan Roux, conseiller participe par téléconférence
M. Gilles Gosselin, conseiller participe par téléconférence

Chaque personne s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance à huis clos Thérèse Lemay, directrice générale et secrétaire-trésorière d'assemblée.

1.1 LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présent et à prendre part, délibérer et voter à la séance par huis clos et par téléconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, Jonatan Roux, appuyé par Michel Prince et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et par téléconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer à huis clos ou par téléconférence.

Un avis a été publié sur le site internet et par avis public en date du 24 mars 2020 pour informer la population que le conseil va siéger à huis clos. Le public a été invité à poser leurs questions par courriel.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 13 :00 hre.

En vertu d'un arrêté ministériel émis le 15 mars 2020, le conseil et le comité exécutif ou administratif de toute municipalité, communauté métropolitaine, société de transport en commun ou régie intermunicipale sont autorisées à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Ainsi, depuis le 15 mars, les municipalités, les MRC et les Régies Intermunicipales peuvent siéger à huis clos ou délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication comme les téléconférences ou visioconférence.

LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

Le conseil de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens siège en séance ordinaire ce 6 avril 2020 par voie huit clos et téléconférence.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
 - 1.1 Les séances du Conseil en temps de COVID-19
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal du 3 février 2020
 - 3.1 Renonciation à sa rémunération par une élue
4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrites à la liste des comptes
5. Adoption des comptes à payer ;
6. Dépôt de la situation financière Rapport 2 fois par année juin et décembre.
7. Rapport des comités ;
 - 7.1 Distribution du Haut Relief
8. Administration ;
 - 8.1 Projet de remplacement du chauffage de l'édifice municipal
 - 8.2 Retrait temporaire des intérêts et frais au compte de taxes
 - 8.3 Programme pour télé travail de la DG
 - 8.4 Demande de soumission entretien du gazon et des rocailles
 - 8.5 Demande du journal Le Cantonnier
 - 8.6 Confirmation de la subvention Arthabaskien pour concours de photos
 - 8.7 Demande de Claude Caron pour analyse des tâches des employés en poste pendant la période de confinement ordonnée par le Gouvernement du Québec
9. Aqueduc et égouts
 - 9.1 Avis du Ministère de l'Environnement pour modifier les endroits des analyses d'eau potable
 - 9.2 Lettre du Ministère des Affaires Municipales pour les services essentiels
10. Sécurité publique
 - 10.1 Paiement des assurances
 - 10.2 Dossiers Réal Tremblay
11. Voirie ;
 - 11.1 Rapport de l'inspecteur

- 11.2 Utilisation de la niveleuse aux besoins
- 11.3 Dépôt de la programmation de la TECQ

12. Urbanisme et environnement ;

13. Loisirs et culture ;

- 13.1 Cabane à sucre du 18 avril : annulée

14. Affaires diverses

- 14.1 Distribution d'arbres
- 14.2 Dossier Dupuis
- 14.3 Demande de services à Avizo (suivi)

13. Liste de la correspondance ;

15.1 VARIA

- A) Demande d'autorisation de Télébec
- B) Offre de services alimentaires le Samaritain Disraeli

14. Période de questions ;

15. Levée de la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

Que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 2 mars 2020 a été préalablement remis aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

3.1 RENONCIATION DE LA RÉMUNÉRATION D'UNE ÉLUE

Attendu qu'en vertu du programme Fédéral de Prestation canadienne d'urgence, une personne est, ou prévoit être, sans revenu d'emploi ou de travail indépendant pendant quatorze (14) jours consécutifs au cours de la période initiale de quatorze semaines et pour les périodes de prestations suivantes, elle s'attend à ne pas toucher de revenu d'emploi ou de travail indépendant ;

Attendu que des représentations sont actuellement en cours par la FQM concernant la modification des règles de ce programme, afin de permettre aux élus municipaux de siéger sans perte complète de cette prestation ;

Attendu qu'à ce jour le programme s'applique dans sa forme actuelle ;

En conséquence, il est résolu d'accepter qu'advenant le cas où le programme ne soit pas modifié, l'élue suivante soit Madame Christine Marchand renonce, avec l'accord du Conseil, à sa rémunération d'élue pendant la période où le programme canadien sera en vigueur dans sa forme actuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES

Salaire des élus :	3180.90\$
Salaire DG :	2713.82\$
DAS mensuel :	4766.23\$
Bell Mobilité	54.00\$
Sogetel	285.26\$
Hydro Québec	1456.97\$

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes totalisant un montant de

110 534.80 \$ a été présentée aux élus;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

QUE la liste des comptes suivante soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

1	Receveur Général du Canada (DAS)	1 369.59
2	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	3 396.64
3	Société Canadienne des postes (Bla Bla)	30.47
4	Visa Desjardins (divers)	131.92
5	Société Canadienne des postes (timbres)	278.61
6	Société Canadienne des postes (timbres)	286.29
7	Carrefour Action Municipale & Famille (adhésion)	44.84
8	Entretien Général Lemay (rembourser dépôt garantie)	969.44
9	André Henri, maire	915.00
10	Michel Prince, conseiller	377.65
11	Laurent Garneau, conseiller	377.65
12	Claude Caron, conseiller	377.65
13	Jonatan Roux, conseiller	377.65
14	Gilles Gosselin, conseiller	377.65
15	Bell Mobilité inc. (mars)	54.00
16	Buropro (mars)	704.95
17	Cain Lamarre SENCRL (janvier)	4 698.69
18	La Capitale (avril)	976.95
19	Entretien Général Lemay (mars)	672.60
20	Excavation Marquis Tardif inc. (5e vers déneigement / mars)	16 329.26
21	Eurofins Environex (mars)	379.42
22	Gesterra (février & mars)	4 634.27
23	Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc)	313.17
24	Hydro-Québec (salle municipale)	469.36
25	Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc)	141.60
26	Hydro-Québec (quai)	21.83
27	Hydro-Québec (station pompage / égouts)	355.63
28	Hydro-Québec (éclairage public / février)	126.58
29	Hydro-Québec (panneau publicitaire, Pente Douce)	14.40

30	Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. Lac)	14.40
31	Sylvain Beaugard avocat inc. (sept. à janv.)	297.50
32	Sogetel (mars)	285.26
33	Vivaco Groupe Coopératif (oct. à mars)	113.69
34	CQSF - Centre-du-Québec Sans fil (frais annuel / biblio)	130.00
35	CNESST (ajustement & frais dossier)	138.51
36	Copernic (relevé sanitaire - phase 2019)	901.40
37	Les Éditions Juridiques FD inc. (mise à jour)	167.49
38	Librairie Renaud-Bray (livre / biblio)	31.45
39	Location d'Outils Victo inc. (fichier) N. Faucher Entrepreneur Électricien (sentinelle & vérifier ampérage)	25.06 751.93
41	PG Solutions (réinstallation)	684.10
42	Rhésus inc. (nouvel ordinateur)	1 413.03
43	Ville de Victoriaville (entente service loisir & culture / 2020)	584.41
44	Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts (quote-part #1)	27 325.27
45	MRC d'Arthabaska (quote-part / versement #3)	29 171.00
46	Total du salaire de la D.G. :	2 713.82
47	Total des salaires & déplacements :	6 582.72
	TOTAL :	110 534.80 \$

6. DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE ;

Ce sujet est reporté.

7. RAPPORT DES COMITÉS ;

7.1 DOSSIER DE LA DISTRIBUTION DES ALIMENTS PAR LE SERVICE HAUTS -RELIEFS

Madame Christine Marchand, conseillère fait mention des besoins essentiels des Hauts Reliefs concernant la distribution des aliments provenant de la sécurité alimentaire.

8. ADMINISTRATION

8.1 ANALYSE POUR REMPLACER LE CHAUFFAGE ET INSTALLER LA CLIMATISATION AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

M. Gilles Gosselin, présente la possibilité que le chauffage a air chaud avec un thermo pompe soit la solution la moins coûteuse. L'étude se poursuit.

8.2 RETRAIT TEMPORAIRE DES INTÉRÊTS ET DES FRAIS DE PÉNALITÉ SUR LES COMPTES DE TAXES 2020 JUSQU'AU 1^{ER} JUILLET 2020.

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les intérêts et les frais de pénalités normalement imposés, ne soient pas chargés jusqu'au 1^{er} juillet 2020, cette décision adoptée dans le but de donner une chance aux citoyens en cette période difficile.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

8.3 ACHAT D'UN PROGRAMME POUR EFFECTUER LE TÉLÉTRAVAIL DE LA DG À PARTIR DE SA RÉSIDENCE.

Attendu que pour faire suite à la demande du Gouvernement du Québec d'interdire les rassemblements, il était nécessaire que la DG puisse faire du télétravail à partir de sa résidence.

Attendu que pour limiter le nombre de personnes dans le bureau de la DG,

Attendu que seul l'accès à l'édifice municipal est interdit jusqu'à nouvel ordre,

Attendu que les travaux normaux sont tous en fonctions par téléphone et par courriel,

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que la licence de Time Viewer soit achetée pour permettre d'effectuer du télétravail.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

8.4 DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LA TONTE DES

PELOUSES ET L'ENTRETIEN DES ROCAILLES.

Attendu que des demandes de soumissions sont émises pour effectuer la tonte des pelouses et l'aménagement et l'entretien des rocailles.

Attendu que le cahier de charges sera remis gratuitement aux personnes qui en feront la demande par téléphone ou par la poste et qui désireront présenter une soumission.

Attendu qu'il est obligatoire d'obtenir le cahier de charges avec la soumission sinon cette dernière ne sera pas retenue.

Attendu que les soumissions devront être reçus au plus tard vendredi le 1^{er} mai à 16h il devront être déposé par la poste ou dans la boîte située en face du bureau de la DG sous la fenêtre avant.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que la demande soit affichée sur le site et par avis publics.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

8.5 COTISATION POUR ÊTRE MEMBRE DU JOURNAL LE CANTONNIER

Sur proposition il est adopté à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté,

Qu'un montant de 100.00\$ soit autorisé pour le renouvellement de la cotisation de membre du journal Le Cantonnier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

8.6 CONFIRMATION DE LA SUBVENTION DE 1 000.00 \$ POUR LE CONCOURS DE PHOTOS PROVENANT DU FOND ARTHABASKIEN.

8.7 DEMANDE DE M. CLAUDE CARON POUR L'ANALYSE DES TÂCHES

DES EMPLOYÉS EN POSTE PENDANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT ORDONNÉE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La directrice générale fait mention que les tâches de travail n'ont pas diminué, qu'elles sont les mêmes mais que les demandes sont présentées par téléphone et par courriel.

Il n'y a pas de diminution des services offerts, les permis se donnent comme d'habitude et la seule différence se situe au niveau de l'accès au bureau municipal qui est interdit pour le moment au public, à la demande du Gouvernement du Québec.

Une cédule des travaux exécutés pendant cette période de confinement sera déposée à la prochaine rencontre avec les élus.

Le statut des employés demeure le même pour l'instant.

9.0 AQUEDUC ET ÉGOUTS ;

9.1 LETTRE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT NOUS AVISANT QUE LES ÉCHANTILLONNAGES DE L'EAU POTABLE SPECIFIANT LE PLOMB DOIT ÊTRE FAIT À DES ENDROITS DIFFÉRENTS.

9.2 LETTRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES AVISANT LA MUNICIPALITÉ QUE LE SUIVI CONCERNANT LES SERVICES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX ET DE L'EAU POTABLE SONT DES SERVICES ESSENTIELS DÉCRÉTÉS PAR LE PREMIER MINISTRE CONTRE LE COVID-19.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE ;

10.1 RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE AU MONTANT DE 19 426.00\$

IL EST PROPOSÉ il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que le paiement de la prime pour le renouvellement de la police d'assurance de la municipalité soit acquitté au montant de 19 426.00\$.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

10.2 DOSSIER REAL TREMBLAY/ THÉRÈSE LANDRY/ MUNICIPALITÉ

M. Claude Caron présente un résumé du déroulement des dossiers aux élus.

11. VOIRIE ;

11.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR

Présenté aux élus par l'inspecteur.

11.2 RÉPARATION DE 3 PONCEAUX

Sur proposition il est résolu et adopté à l'unanimité par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les services d'Excavation Marquis Tardif soit retenu pour effectuer les réparations des trois ponceaux décrits aux membres du Conseil, le tout à la fin de la période de dégel.

11.3 ACCEPTATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE LA TECQ 2019-2023.

ATTENDU QUE

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023.
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation.

Sur proposition, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté, que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux version no : 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil municipal d'immobilisation qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no : 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

12.1 DOSSIER DUPUIS,

Une demande sera faite à la municipalité de Ham-Sud pour fixer une nouvelle date de rencontre entre les deux parties, celle du 16 mars ayant été impossible à respecter.

Entre temps, la municipalité tentera de transmettre à Ham Sud un document établissant les montants de taxes perdus par cette dernière lors du transfert des immeubles des Dupuis et autres à Saints-Martyrs-Canadiens.

12.2 EMBAUCHE DE NIVELEUSE AU BESOIN

En conséquence, il est résolu et adopté à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que l'embauche d'une niveleuse soit autorisée selon les besoins.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

13. LOISIRS ET CULTURE ;

13.1 ANNULATION DE LA CABANE À SUCRE

Annulation de l'activité de la cabane à sucre.

13.2 ACHAT DE CHOCOLAT POUR PÂQUES POUR LES ENFANTS EN REMPLACEMENT DU REPAS DE CABANE À SUCRE

ATTENDU QU'UN budget de 200. \$ est proposé pour l'achat de chocolat pour les enfants de la municipalité en remplacement du repas de cabane à sucre qui a dû être annulé,

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Qu'un montant de 200.00\$ soit alloué pour l'achat de chocolat pour les enfants de la municipalité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

14. AFFAIRES DIVERSES ;

Attendons le suivi des événements reliés à la Covid-19

14.1 DOSSIER DUPUIS

Suivi du dossier avec le Ministère des Affaires Municipales

M. Claude Caron a quitté la réunion à cause d'un problème de communication à 16h20

Retour de M. Claude Caron à la séance à 16h30

Ce dernier explique quels seraient les informations et les corrections à obtenir à l'égard du document préparé par la représentante du Ministère.

15. VARIA

15.1 DEMANDE DE TÉLÉBEC POUR OBTENIR L'AUTORISATION D'EFFECTUER CERTAINS TRAVAUX

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les travaux soient autorisés sur la rue L'Anse.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

16 PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question n'a été reçu.

17 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Proposé par Laurent Garneau, conseiller à 16h30

PRENEZ NOTE QUE LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX SONT TOUJOURS AU TRAVAIL, VOUS POUVEZ NOUS REJOINDRE PAR TÉLÉPHONE OU PAR COURRIEL.

NOUS SOMMES FERMÉS UNIQUEMENT AUX PUBLIC MAIS TOUS LES SERVICES VOUS SONT OFFERTS NORMALEMENT PAR COURRIEL OU PAR TÉLÉPHONE

THERESE LEMAY, 819-344-5171 POSTE 1 CELL :819-350-5060

SONIA LEMAY 819-344-5171 POSTE 2 CELL ;819-740-0383

PIERRE RAMSAY 819-344-5171 POSTE 3 CELL 819-357-5688



**Cantine/ Restaurant &
Dépanneur.**

**POUR PLUS
D'INFORMATION,
TÉL :**

819-464-2899

**VOUS POUVEZ COMMANDER PAR
TÉLÉPHONE VOTRE PIZZA OU AUTRES REPAS**

Ouverture de l'épicerie du coin 7 JOURS

Cantine ouverte du jeudi au dimanche

COMMANDE POUR EMPORTER SEULEMENT.

**S.V.P ENCOURAGONS NOTRE COMMERCE C'EST
IMPORTANT POUR SA SURVIE EN CETTE PÉRIODE
DIFFICILE POUR TOUS.**

**SERVICES DE LIVRAISON EST OFFERT A LA POPULATION
DE SAINTS-MARTYRS-CANADIEN.**

**DU LUNDI AU DIMANCHE EXCEPTIONNELLEMENT
PENDANT LA COVED-19.**

**Afin de réduire les contacts humains et de prévenir la
propagation du virus, la restauration demeurera
ouverte SEULEMENT pour les commandes pour
emporter.**

Si vous ne pouvez-vous déplacer, il nous fera plaisir de préparer votre commande d'épicerie et de la remettre à la personne qui viendra la chercher pour vous.

Ou de vous livrer sur demande.

TEL : 819-464-2899.

L'épicerie et la boucherie sont ouvert à tous les jours.

AVIS IMPORTANT AUX CITOYENS

CLINIQUE D'IMPÔTS 2019

Le Regroupement des Sans-Emploi de Victoriaville offre son service de Clinique d'impôts aux personnes à faible revenu de la MRC d'Arthabaska.

Prenez note qu'il s'agit d'un service provenant du Programme des bénévoles des agences de revenus du Canada et du Québec et que certaines conditions s'appliquent :

- a) Un adulte seul ayant un revenu annuel de 35 000\$ et moins.
- b) Un couple sans enfant ayant un revenu annuel de 45 000\$ moins.
- c) Un adulte et un enfant ayant un revenu annuel de 45 000\$ et moins
- d) Chaque enfant additionnel ajoute 2 500\$ au revenu annuel.

Veillez noter que le programme des bénévoles ne permet pas les déclarations d'une personne décédée, d'une personne en faillite ou d'un travailleur autonome.

Vous êtes éligibles et intéressés?

- 1- À compter du 17 février 2020, téléphonez au 819-758-6134 pour prendre rendez-vous.
- 2- Une contribution de 10 \$, payable sur place, vous sera exigée.
- 4- Lors de votre rendez-vous, vous devrez vous présenter à la date et à l'heure prévue à nos bureaux situés au 95 rue St-Jean-Baptiste à Victoriaville, G6P 4E7 (voisin du taxi vétérinaire).
- 5- Votre déclaration sera complétée en votre présence et acheminée immédiatement via internet, vous n'aurez donc pas à vous déplacer de nouveau.

Toute l'équipe est prête à vous recevoir!

AVIS IMPORTANT

**LE PAIEMENT DE VOS COMPTES DE TAXES
DOIT SE FAIRE PAR CHÈQUE OU PAR DÉPÔT
DIRECT!**

**LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPALE D'AVRIL
LES MEMBRES DU CONSEIL ONT PRIS LA
DÉCISION DE RETIRER LES INTÉRÊTS ET LES
FRAIS DE PÉNALITÉS
SUR LE COMPTE DE TAXE DE L'ANNÉE 2020**

JUSQU'AU 1^{ER} JUILLET 2020

**CECI DANS LE BUT D'APPORTER UNE AIDE A
NOS CITOYENS.**

**PRENDRE NOTE DES MESURES POUR
DIMINUER LE RISQUE DE CONTRACTER
L'INFECTION SI :**

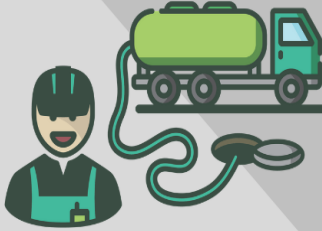
- **Vous vous nettoyez fréquemment les mains avec un produit hydroalcoolique ou à l'eau et au savon.**
- **Vous vous couvrez le nez et la bouche avec un mouchoir ou le creux du coude quand vous tousez ou éternuez**
- **Vous évitez les contacts étroits à (moins de 2 mètres ou 6 pieds) avec toute personne ayant des symptômes de rhume banal ou d'état grippal.**

**Les informations sont fournies
uniquement à titre indicatif.**

**INFORMATION SUR LE CORONAVIRUS
TÉLÉPHONE 1-877-644-4545**

Les personnes qui arrivent de voyage s.v.p. nous vous demandons de respecter les consignes obligatoires transmises par le Gouvernement.

MESSAGE DE GESTERRA



Programme de vidange
des fosses septiques
dans la MRC
d'Arthabaska

SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

La période de vidange des fosses septiques
prévue dans votre municipalité aura lieu
du 4 au 7 août 2020



VISITEZ LE FOSSSEARTHABASKA.CA POUR ACCÉDER AU CALENDRIER

**AVIS TRÈS IMPORTANT AUX UTILISATEURS
QUI EFFECTUENT LES PAIEMENTS PAR
INTERNET/ GUICHET OU AU COMPTOIR DE
DESJARDINS.
VOS FACTURES EN PROVENANCE DE LA
MUNICIPALITÉ.**

Pour faire suite à la rénovation cadastrale sur notre territoire. Nous vous demandons de bien vérifier votre numéro de matricule lorsque vous faites votre paiement. Plusieurs numéros ont été modifiés et faut donc apporter la correction a votre numéro de matricule inscrit pour effectuer votre paiement correctement et au bon endroit.

IMPORTANT

IL EST POSSIBLE QUE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS DE JUIN NE SOIT PAS OUVERTE AU PUBLIC VEUILLEZ SUIVRE LES DIRECTIVES SUR NOTRE SITE INTERNET ET LES AVIS.

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS FAITES NOUS LES PARVENIR PAR COURRIEL LE JEUDI PRÉCÉDENT LA SÉANCE. ELLES SERONT TRANSMISES AUX MEMBRES DU CONSEIL.

MERCI TOUT SPÉCIAL

A Madame Christine Marchand, bénévole des cuisines collectives qui a fait la distribution alimentaire dans certaines familles de notre municipalité durant quelques semaines.



RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DES 3 MONTS

INTERDICTION DE FEU A CIEL OUVERT

MUNICIPALITÉS CONCERNÉES :HAM NORD, SAINTS- MARTYRS

CANADIENS, NOTRE- DAME -DE- HAM, SAINT- FORTUNAT, SAINT-
ADRIEN.

Vue les circonstances avec le Covid 19, afin de diminuer les risques d'interventions et de contamination de notre service incendie et aussi la décontamination des équipements, camions et casernes, **AUCUN FEU À CIEL OUVERT NE SERA TOLÉRÉ jusqu'à nouvel ordre !!**

Qu'est-ce qu'un « feu à ciel ouvert » ?

Tout **feu brûlant librement ou qui pourrait se propager librement**. Les éléments pyrotechniques (feux d'artifice), les instruments produisant des flammèches ou des étincelles (instruments de soudage), feu de cuve, constituent des exemples de feux à ciel ouvert.

Ne sont pas considérées comme étant des installations pouvant créer des flammèches .

Nous suivons les avis de la sopfeu.





MESSAGE DE LA MUNICIPALITÉ

MESSAGE IMPORTANT AUX CITOYENS ET CITOYENNES.

En accord avec les directives des autorités de la Santé publique, compte tenu de la situation liée à la pandémie mondiale provoquée par le COVID 19 et dans un souci de contribuer à l'effort individuel et collectif pour endiguer le virus, nous vous informons que la mairie et le parc de jeu, sont fermés jusqu'à nouvel ordre.

Toutefois, les services aux citoyens sont maintenus aux horaires habituels, **mais par téléphone ou communications électroniques seulement** ceci aux heures normales d'ouverture.

Les paiements de taxes et autres documents peuvent être déposés dans la boîte sécurisée à l'extérieur de la mairie. Tous ceux et celles qui reviennent de voyage sont invités à se mettre en isolement volontaire pour une période de 14 jours.

Pour toute information concernant le Coronavirus, communiquez avec le 1-877-644-4545 Soyons solidaires, respectons les consignes de la Santé publique !



Merci à tous et à toutes de votre collaboration !

Thérèse Lemay dg

ÇA VA BIEN ALLER

AVIS IMPORTANT

COMME VOUS LE SAVEZ LA FÊTE NATIONALE
N'AURA PAS LIEU CET ÉTÉ.

ET LA MISE EN PLACE D'UN JARDIN
COMMUNAUTAIRE EST REPORTÉ A L'ÉTÉ 2021.

CEPENDANT Y FAUT ESPÉRER QUE NOTRE
CONCOURS DE PHOTOS A L'AUTOMNE PUISSE SE
RÉALISER.



**PRÉPARER VOUS POUR NOUS FAIRE
PARVENIR VOS MAGNIFIQUES
PHOTOS.**



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Augmentation des signalements en matière d'exploitation sexuelle des enfants sur Internet : la SQ et le SPVM appellent à la vigilance des parents

Montréal, le 9 avril 2020 - La Sûreté du Québec (SQ) et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) veulent sensibiliser les parents aux dangers de l'exploitation sexuelle auxquels sont exposés les enfants sur Internet. Comme les jeunes passent plus de temps en ligne en cette période de confinement, les risques liés à ce type de crime augmentent tout également. Les policiers faisant partie des équipes de lutte à l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet du SPVM et de la SQ demandent donc aux parents d'être à l'affût de ce type d'exploitation sexuelle.

L'exploitation sexuelle des enfants sur Internet peut prendre différentes formes. Certains cyberprédateurs persuadent l'enfant de produire du matériel (des photos ou des vidéos) de nature sexuelle en le manipulant ou le menaçant. D'autres font semblant de faire partie du même groupe d'âge ou se font passer pour des adultes de confiance afin d'établir un lien avec le jeune et ultimement, le rencontrer et l'exploiter. Parfois, aussi, ce sont les jeunes qui produisent et partagent sur diverses plateformes web des images intimes d'eux-mêmes sans toutefois prendre conscience de toutes les conséquences que peuvent amener ce genre de comportement.

Toute forme de contenu à caractère sexuel impliquant des mineurs, qu'elle soit l'œuvre d'un cyberprédateur ou d'une initiative personnelle, est illégale.

Il est important que les parents demeurent vigilants et portent une attention particulière à l'utilisation que leurs enfants font des appareils électroniques et à leurs activités sur Internet.

Voici quelques conseils de prévention pour protéger les enfants de l'exploitation sexuelle sur internet :

- Sensibilisez votre enfant aux dangers auxquels il peut être exposé sur Internet dont l'exploitation sexuelle et informez-le des façons de se protéger.
- Rappelez-lui de ne jamais divulguer d'informations personnelles sans votre autorisation (nom, adresse, téléphone, etc.).
- Dites-lui de ne jamais accepter de rencontrer un «ami» internaute en personne.
- Encouragez votre enfant à partager ses expériences sur Internet avec vous de la manière dont vous lui parlez de ses autres amis et activités non virtuelles.
- Activez les paramètres de confidentialité les plus élevés pour les systèmes de jeu en ligne, les appareils électroniques et les applications.
- Installez l'ordinateur dans une pièce accessible à toute la famille.
- Exercer une supervision de ses activités internet, entre autres, en présélectionnant vous-même des sites d'intérêt.
- Demandez-lui de vous informer si une personne lui demande de fournir des photos de lui ou de pratiquer des activités de nature sexuelle.

Pour plus d'informations et conseils de prévention :

<https://spvm.qc.ca/fr/Fiches/Details/Securite-des-enfants-sur-internet>

<https://spvm.qc.ca/fr/Fiches/Details/Cyberpredateur>

<https://www.cyberaide.ca/app/fr/>

Si vous soupçonnez l'existence d'une activité en ligne potentiellement dangereuse, ou que vous ne savez pas quoi faire face à une situation impliquant votre jeune, n'hésitez pas à communiquer avec votre service de police.

Centre de
prévention
Suicide
Arthabaska-Érable

Parles-en...
Ta VIE est importante !

Vous pensez au suicide ?

Vous êtes inquiet pour une
personne de votre entourage ?

Vous êtes endeuillé par suicide ?

Nous sommes là pour vous!



Tous nos services sont gratuits et confidentiels.

24 heures par jour • 7 jours par semaine

MRC DE L'ÉRABLE

819 362-8581

MRC D'ARTHABASKA

819 751-2205

PARTOUT AU QUÉBEC

1 866 APPELLE
(1 866 277-3553)



www.cpsae.ca

Formation "AGIR en sentinelle pour la prévention du suicide"
Pour inscription et information: 819 751-8545 poste 4 ou 6



FRANÇAIS

CE1

Mots mêlés sur le thème de la plage et de l'été

Complète la grille.

O	J	O	L	C	O	Q	U	I	L	L	A	G	E
H	F	U	K	E	I	Y	J	Y	A	E	V	J	R
R	I	A	F	B	A	L	L	O	N	O	L	K	J
I	V	U	E	Y	N	D	D	E	Z	R	U	V	U
P	H	A	R	E	J	C	N	A	A	P	G	I	V
B	S	A	B	L	E	G	L	A	C	E	E	F	P
P	E	L	L	E	T	I	A	V	L	A	J	Z	L
P	O	I	S	S	O	N	G	C	Q	Y	Y	E	E
U	B	O	I	S	S	O	N	J	U	S	E	A	U
O	X	B	U	C	H	O	C	O	L	A	T	N	V
J	H	U	Y	Q	Z	S	A	N	D	A	L	E	S
N	O	I	X	K	D	E	C	C	O	C	O	L	M
B	O	U	É	E	E	F	J	T	I	R	F	X	S
P	L	A	G	E	T	F	S	O	L	E	I	L	P

Plage

Pelle

Phare

Poisson

Glace

Seau

Chocolat

Bouée

Soleil

Sandales

Noix de coco

Ballon

Boisson

Coquillage

Sable

PUBLICITÉ



PHILIPPE TOUTANT, PROP.
(450) -518-4727

CAMP BEAUSÉJOUR : Tel : 418-458-2646

CARRIÈRE SANTS-MARTYRS ERG
Tel : 819-344-5213

ÉBÉNISTERIE C. ST-LAURENT INC
TEL : 819-740-9283

ENTRETIEN GÉNÉRAL LEMAY (Patrick)
TEL: 819-352-0226

Juliette St-Amand
(Vitrail, tissage, tricot)
117, chemin du Lac Nicolet
Saints-Martyrs-Canadiens
(819) 344-5589



Érablière Re Pau
118, chemin du Lac Nicolet
Sts-Martyrs-Canadiens QC G0P 1A1 (819) 344-5589
819-344-5589



PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

DRUMMONDVILLE

5224, BOUL. ST-JOSEPH
(QC) J2A 3V9
819 472-3286

VICTORIAVILLE

389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N.
(QC) G6P 1G8
819 751-3286

WARWICK

1, ROUTE 116 E.
(QC) JOA 1M0
819 358-3950

QUÉBEC

C.P 57024
G1E 7G3
418 660-4751

GROUPEDGP.COM